

Estimation de l'incidence des restrictions budgétaires sur les associations

(version détaillée)

SOMMAIRE

I - Réalité des restrictions budgétaires (p.1)

II – La répartition des financements associatifs (p.3)

III - Quelles baisses de financements pour les associations ? (p.4)

tableau récapitulatif : estimation des pertes budgétaires des associations (p.5)

IV - Quels sont les ajustements possibles des associations ?

a) la précarisation des conditions de travail (p.6)

b) une marchandisation des actions associatives (p.6)

c) la substitution aux services publics (p.6)

d) vers une perte massive d'emplois associatifs et la disparition d'associations citoyennes (p.7)

e) vers une bipolarisation de la vie associative (p.8)

V - Quelles sont les conséquences sociales de la disparition des associations ? (p.9)

I - Réalité des restrictions budgétaires

Le gouvernement a annoncé vouloir diminuer de 50 milliards le niveau des dépenses publiques entre 2015 et 2017 en jouant sur ses trois principales dotations :

a°) Diminution de la dotation de l'État aux collectivités de 11 milliards ;

b°) Diminution du budget de l'État de 18 milliards ;

c°) Diminution du budget de l'assurance maladie de 10 milliards et de la protection sociale de 11 milliards.

Dans ses premières annonces, le 16 avril, **le gouvernement a savamment brouillé les pistes**, parlant de 50 milliards d'économies en 3 ans, soit 17 milliards par an. Or, il apparaît aujourd'hui que **l'objectif est de parvenir à une baisse permanente du niveau de l'action publique de 50 milliards**, en exigeant des « efforts » (restrictions) comparables sur les différents budgets de l'action publique. De ce fait, la perte des moyens pour les services publics n'est pas de 50 milliards mais du double, car elle est de 16,6 milliards en 2015 ; 33,3 milliards en 2016 et 50 milliards en 2017. **Au total, la perte de moyens cumulés est bien de 100 milliards d'euros¹**

¹ Le rapport du Sénat sur le projet de pacte de stabilité 2014-2017 confirme cette interprétation (voir <http://www.senat.fr/rap/r13-483/r13-4837.html>): *Après un gel des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales en 2013, ces concours ont été réduits de 1,5 milliard d'euros en 2014. Ils seront de nouveau diminués de 11 milliards d'euros en niveau sur la période 2015-2017.*

a) Restrictions imposées aux collectivités locales

Les restrictions imposées aux collectivités ont fait l'objet de 3 annonces successives en l'espace d'un an. En février 2013, le gouvernement avait annoncé une baisse de la dotation globale de fonctionnement aux collectivités de 1,5 milliards en 2014, et 3 milliards en 2015, soit une perte cumulée de 4,5 milliards en 2 ans.

2014	2015
-1,5 Mds €	-1,5 Mds €
	-1,5 Mds €

Au vu de ces chiffres, le collectif des associations citoyennes avait dénoncé les conséquences de ces mesures dans un appel « [non à la disparition des associations](#) » qui a reçu plus de 8 500 signatures. Il avait estimé à 30 000 ou 40 000 emplois en 2014-2015 le [plan social invisible](#) qui était mis en œuvre du fait de ses décisions.

En janvier 2014, le gouvernement a annoncé une diminution de 11 milliards de cette dotation en 3 ans. Sur la base des communiqués de presse nous avons interprété les décisions du « pacte de responsabilité » comme une baisse de 11 milliards du volume des dotations sur 3 ans, soit 3,5 milliards par an entre 2015 et 2017.

2014	2015	2016	2017
-1,5 Mds €	-3,6 Mds €	-3,6 Mds €	-3,6 Mds €

En juin 2014, il apparaît que les mesures mises en œuvre sont beaucoup plus graves que ce qui avait été annoncé. L'[Association des maires de France](#) (AMF) a parlé d'une réduction progressive de la base de financement, pour diminuer celle-ci de 11 milliards à l'échéance 2017, en incitant tous les maires à réagir contre les mesures d'austérité. Elle dénonce l'analyse simpliste et erronée sur laquelle repose cette orientation et en montre l'impossibilité pratique. Le comité des finances locales demande un réexamen du plan de réduction des dotations de l'État.

2014	2015	2016	2017
-1,5 Mds €	-1,5 Mds €	-1,5 Mds €	-1,5 Mds €
	-3,7 Mds €	-3,7 Mds €	-3,7 Mds €
		-3,7 Mds €	-3,7 Mds €
			-3,6 Mds €
- 1,5 Mds €	- 5,2 Mds €	- 8,9 Mds €	- 12,5 Mds €

Pertes cumulées

1,5 Mds €	6,7 Mds €	15,6 Mds €	28,1 Mds €
------------------	------------------	-------------------	-------------------

b) Restrictions budgétaires des autres sources de financements

Nous faisons l'hypothèse que la rigueur budgétaire s'applique à peu près également aux différentes sources de financement des collectivités. Ceci n'est pas tout à fait exact, car l'AMF souligne que l'effort demandé aux collectivités est de 22 % alors qu'elles ne représentent que 20 % du total. Mais cela permet une première estimation.

Sur ces bases, la diminution des dotations de l'État aux collectivités est de 3,6% en 2014. Elle sera de 9,25 % en 2015, 10,2% en 2016 et 11,3 % en 2017 (le % augmente car la diminution est de 3,7 Md€ par an alors que la base se rétrécit).

II - Répartition des financements associatifs

Le livre de Viviane Tchernonog, le paysage associatif français (Juris Associations/ Dalloz, 2^{ème} édition 2013) donne des informations essentielles sur la structure des financements associatifs :

Répartition des financements en % en 2011

	Total	Sports	Loisirs vie so- ciale	défense des droits	Culture	Educa- tion for- mation insertion	Action sociale et san- té	Action ca- ritative et humani- taire	Econo- mie et dévt lo- cal
Ressources publiques	49%	23%	26%	34%	40%	48%	60%	66%	71%
Communes, EPCI	12%	16%	19%	6%	14%	9%	8%	8%	32%
Départements	12%	2%	2%	3%	5%	5%	22%	5%	6%
Régions	4%	1%	1%	5%	9%	8%	0%	5%	14%
Etat	11%	2%	2%	15%	9%	12%	15%	10%	12%
Europe	1%	0%	0%	2%	1%	2%	0%	4%	5%
Organismes sociaux	7%	0%	1%	3%	1%	3%	11%	32%	0%
Autres financts publics	3%	2%	2%	1%	1%	1%	4%	1%	2%
dont									
Subventions	25%	15%	14%	28%	33%	25%	22%	36%	53%
Commandes publiques	24%	8%	12%	6%	7%	22%	38%	30%	18%
Ressources privées	51%	77%	74%	66%	60%	53%	40%	34%	29%
Cotisation des adhérents	11%	41%	16%	16%	15%	7%	2%	4%	14%
Dons, mécénat, fond.	4%	5%	2%	15%	5%	3%	2%	17%	1%
Ventes aux usagers	36%	31%	57%	35%	40%	43%	36%	12%	15%

Répartition des financements en euros en 2011

	Total	Sports	Loisirs vie so- ciale	défense des droits	Culture	Educa- tion for- mation insertion	Action sociale et san- té	Action ca- ritative et humani- taire	Econo- mie et dévt lo- cal
Total	85 100	9 300	5 800	4 700	8 300	10 900	38 400	2 800	4 900
Ressources publiques	42 000	2 139	1 508	1 598	3 320	5 232	23 040	1 848	3 479
Communes, EPCI	10 200	1 488	1 102	282	1 162	981	3 072	224	1 568
Départements	10 200	186	116	141	415	545	8 448	140	294
Régions	3 404	93	58	235	747	872	0	140	686
Etat	9 361	186	116	705	747	1 308	5 760	280	588
Europe	851	0	0	94	83	218	0	112	245
Organismes sociaux	5 957	0	58	141	83	327	4 224	896	0
Autres financts publics	2 553	186	116	47	83	109	1 536	28	98
dont	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Subventions	21 275	1 395	812	1 316	2 739	2 725	8 448	1 008	2 597
Commandes publiques	20 424	744	696	282	581	2 398	14 592	840	882
Ressources privées	43 401	7 161	4 292	3 102	4 980	5 777	15 360	952	1 421
Cotisation des adhérents	9 361	3 813	928	752	1 245	763	768	112	686
Dons, mécénat, fond.	3 404	465	116	705	415	327	768	476	49
Ventes aux usagers	30 636	2 883	3 306	1 645	3 320	4 687	13 824	336	735

Les ressources publiques des associations représentent 49 % des ressources, dont la moitié (25 %) sous forme de subventions et la moitié (24%) sous forme de commandes publiques. Les collectivités représentent 57 % des financements publics, l'État 22 % et les organismes sociaux 14 % (assurance maladie, CAF). Ces 3 sources, qui représentent 93 % des ressources publiques, sont toutes les trois impactées par les restrictions budgétaires. Il faut considérer l'ensemble des financements publics pour apprécier l'impact de la rigueur.

III – Quelles baisses de financements pour les associations ?

a) Les associations premières touchées par les restrictions des moyens des collectivités locales

Compte tenu de leurs dépenses contraintes, les collectivités disposent de trois variables d'ajustement : la baisse des investissements, les suppressions de postes dans la fonction publique territoriale et les subventions aux associations. Ces dernières sont les plus faciles à décider, car les associations sont moins organisées que les fonctionnaires territoriaux, et les collectivités ne peuvent pas se dispenser trop longtemps d'entretenir les routes et les collèges.

Les Départements et le bloc communal (communes et EPCI) contribuent chacun trois fois plus que les Régions. Les départements sont les plus en difficulté actuellement, mais les communes vont être touchées à leur tour. Les grandes difficultés apparaissent donc en premier pour les secteurs davantage financés par les départements. D'ailleurs, sur la période 2005-2011, les budgets ont déjà stagné ou régressé pour la plupart des secteurs, hormis l'action sociale et la défense des droits.

b) La restriction des financements de l'état aux associations

Un travail reste à faire pour cerner de plus près **l'évolution des financements de l'État**. La majeure partie des financements de l'État se font aujourd'hui sous forme de commandes publiques ou de délégation de service public. L'État annonce dans le jaune budgétaire 1,8 Md€ de subventions pour un volume global de 9,3 Md€. De surcroît, les subventions sont concentrées pour les 3/ sur 750 très grosses associations, dont plus de 40% sont des structures parapubliques. Celles-ci sont touchées, mais dans des proportions variables où les réseaux de relations et les positions institutionnelles jouent autant que l'utilité sociale.

Néanmoins, on peut estimer que les pourcentages de baisse de la DGF seront répercutés sur l'ensemble des financements publics aux associations.

2014	2015	2016	2017
-3,60%	-9,25%	-10,20%	-11,30%

c) La restriction des financements publics a à peine commencé

Sur ces bases, on peut faire une estimation des pertes subies par les différents secteurs de la vie associative en considérant l'ensemble des financements publics ([voir tableau page suivante](#)).

De ces estimations on peut tirer trois conclusions :

- **les restrictions budgétaires ont à peine commencé** : 1, 5 Mds d'euros cette année, contre 13,5 en 2017 (9 fois plus). De ce fait, il est très difficile de faire prendre conscience aux associations de ce qui les attend, car la catastrophe n'est pas encore là. Quand les problèmes seront là il sera trop tard car c'est aujourd'hui que les décisions sont prises ;
- **les difficultés vont apparaître crescendo à partir de 2015 ;**
- **l'impact sera très différent selon les activités associatives**, car la part des financements publics est très différente, passant de 23 % pour le sport à 60 % pour l'action sociale ;

Estimation des pertes budgétaires des associations

5 septembre 2014

en millions d'€	% res- sources pu- bliques	Budget 2013 (en M€)	↓ fints publics 2014 (-3,6 %)	Budget consolidé 2014	↓ fints publics 2015 (-9,25 %)	Budget consolidé 2015	↓ fints publics 2016 (-10,2 %)	Budget consolidé 2016	↓ fints publics 2017 (-11,3 %)	Budget consolidé 2017	perte en niveau par 2017/ 2013	perte en % 2017/2013
Économie et dévelop- pement local	71%	4 900	125	4 775	314	4 461	323	4 138	332	3 806	1 094	22%
Action caritative huma- nitaire	66%	2 800	67	2 733	167	2 567	173	2 394	179	2 215	585	21%
Action sociale et santé	60%	38 400	829	37 571	2085	35 485	2172	33 314	2259	31 055	7 345	19%
Éducation, formation insertion	48%	10 900	188	10 712	476	10 236	501	9 735	528	9 207	1 693	16%
Culture	40%	8 300	120	8 180	303	7 878	321	7 556	342	7 215	1 085	13%
Défense des droits et des causes	34%	4 700	58	4 642	146	4 496	156	4 341	167	4 174	526	11%
Loisirs et vie sociale	26%	5 800	54	5 746	138	5 608	149	5 459	160	5 298	502	9%
Sports	23%	9 300	77	9 223	196	9 027	212	8 815	229	8 586	714	8%
Ensemble	49%	85 100	1 501	83 599	3 789	79 810	3989	75 821	4198	71 623	13 477	16%

Culture Chiffres 2014-1 (citant V. Tchernonog. Le paysage associatif français, 2ème édition 2013). Voir <http://www.cairn.info/revue-culture-chiffres-2014-1.htm>

Cette estimation montre le caractère progressif des pertes subies (par rapport à 2013)

	2014	2015	2016	2017	TOTAL
	- 1,5 Mds d'euros	- 1,5 Mds d'euros	- 1,5 Mds d'euros	- 1,5 Mds d'euros	
		- 3,8 Mds d'euros	- 3,7 Mds d'euros	- 3,7 Mds d'euros	
			- 4,0 Mds d'euros	- 3,9 Mds d'euros	
				- 4,2 Mds d'euros	
Perte par rapport au maintien des ressources 2013	- 1,5 Mds d'euros	- 5,3 Mds d'euros	- 9,2 Mds d'euros	- 13,4 Mds d'euros	- 29,3 Mds d'euros

C'est en ce sens qu'on peut parler d'étranglement, notamment pour les secteurs les plus dépendants des financements publics.

IV - Quels sont les ajustements possibles des associations ?

Il est difficile de répondre globalement à cette question, car les situations sont extrêmement différentes d'une branche à l'autre :

a) précarisation des conditions de travail

Au début, les restrictions peuvent induire une gestion plus serrée se traduisant par des économies de moyens, notamment dans certaines associations institutionnalisées. La première année, **les associations commencent par « se serrer la ceinture »**, avec un surtravail des salariés, une baisse de la qualité des activités et des relations humaines et la diminution des actions. Mais le déséquilibre et la désorganisation des actions ont un **effet domino qui déstructure toute l'activité de l'association**. Cette élasticité est donc temporaire et la prolongation des restrictions conduit tôt ou tard à des licenciements. D'ores et déjà, on voit se multiplier les CDD de très courte durée. Les CDD de moins d'un mois sont plus fréquents dans les associations que dans les entreprises.

b) une marchandisation de l'action associative

Face à la perte de subventions, qui est déjà en cours depuis quatre ans, **certaines associations vont davantage faire appel à la participation de leur membre (augmentation des tarifs) et accroître le volume des prestations**. Cette marchandisation croissante de l'action des associations est déjà à l'œuvre depuis une dizaine d'années. Mais la généralisation de ces nouveaux « modèles économiques » entraîne chez les associations, devenues des prestataires de services, une « gestionnarisation » de leur fonctionnement et le développement de comportements managériaux identiques aux entreprises.

Surtout, cette logique force les associations à se tourner vers un public solvable, en choisissant les actions les plus rentables. **Leur survie se fait donc au prix de l'abandon d'une partie de leur utilité sociale, du sens de leur action et de leur projet associatif. Les conséquences de cette marchandisation rampante sont donc considérables**. Ce faisant, en l'absence d'un statut spécifique pour les activités non lucratives, elles subiront la **concurrence d'entreprises privées**, et parfois de grands groupes pour les segments les plus lucratifs.

De plus, ceci n'est possible que pour des associations dispensant des services. L'accompagnement des personnes sans ressources, l'encadrement des bénévoles, la défense des droits sont étroitement dépendants du niveau des subventions.

c) la substitution aux services publics

Du fait de la **privatisation de secteurs entiers de l'action publique**, avec notamment l'instauration de « services au public » dans la loi portant nouvelle organisation territoriale de l'État, certaines entreprises associatives seront tentées de compenser les pertes de subventions par le recours aux commandes publiques nouvelles et la mise en place de services privés.

Ici encore, non seulement les associations petites ou moyennes n'y auront pas accès mais surtout, cette dynamique peut participer dans certains cas à la volonté politique enclenchée depuis plusieurs années de diminuer les services publics de proximité engendrant la mise en place de services publics aux rabais gérés par des prestataires privés.

d) vers une perte massive d'emplois associatifs et la disparition d'associations citoyennes

- **On peut estimer que la suppression d'un poste associatif se traduit en moyenne par une « économie » de crédits publics de 12 000 €** (pour 47% de financements publics en moyenne pour une asso, en estimant le salaire associatif moyen à 1,2 fois le SMIC, soit un coût total de 27 000 € avec les cotisations sociales). Mais cette économie correspond en réalité à une perte plus importante de 12 000 euros de cotisations sociales et 11500 euros d'allocations chômage supplémentaires, soit plus du double des « économies » réalisées.
- **l'élasticité liée à la dégradation des conditions de travail** (voir page précédente) est estimée à 50% la première année, 40 % la deuxième année, 25% la troisième année, 1/6 la quatrième. Cette élasticité tient compte du fait que certains secteurs associatifs ont un plus fort pourcentage d'emplois aidés. Mais le recours aux emplois aidés, au delà de son caractère limité dans le temps, atteint également des seuils quand les exigences institutionnelles exigent désormais une professionnalisation accrue et une qualification importante des salariés associatifs.

En cumulant ces éléments on peut estimer les pertes de ressources annuelles non absorbées en interne à :

	2014	2015	2016	2017
Diminution des financements publics	-1500 M €	-3 800 M€	-4 000 M€	-4200 M€
Pertes absorbées en interne (élasticité)	750 M €	1 500 M€	1000 M€	700 M€
Accroissement d'activités de certaines associations (services publics au rabais)		500M€	850M€	950 M€
Accroissement de la part des prestations	200 M€	1000 M€	1200 M€	1 400 M€
Perte nette	300 M€	780 M€	950 M€	1 150 M€
Emplois menacés	25 000 emplois	65 000 emplois	79 100 emplois	95 800 emplois
Total sur 4 ans				264 900 emplois

Si ces projections sont exactes, on peut qualifier la situation de tenable en 2014 et grave en 2015. Mais elle devient totalement explosive en 2016 et 2017. **On s'achemine vers la destruction massive du tissu des associations et la suppression de 264 900 emplois.**

Il est paradoxal que le gouvernement consacre en 3 ans 100 milliards de crédits publics au « pacte de responsabilité » pour espérer créer 300 000 emplois, et accepte la suppression d'un nombre équivalent d'emplois pour « économiser » 29 milliards d'euros de financements aux associations, et creuser d'autant le déficit des comptes sociaux et de l'assurance chômage.

En effet, à cette approche quantitative s'ajoute le **remplacement d'emplois qualifiés, porteur du savoir-faire et de l'expérience des associations citoyennes, par des emplois précaires et non qualifiés**. Avec les emplois qualifiés qui sont supprimés **c'est l'expérience et le savoir-faire des associations citoyennes qui sont détruits**, et qui représentent un capital qui sera difficilement reconstitué. **Les associations moyennes sont les plus touchées**, car ce sont elles qui portent le plus ses projets associatifs qui vont au-delà des intérêts de leurs membres ou de leur direction. La plupart de ces associations n'auront d'autres choix que de cesser complètement leurs activités, lorsque celles-ci ne pourront plus être coordonnées par une équipe salariée professionnelle et par des bénévoles submergés par les complexités administratives.

En conclusion, les décisions prises se traduisent par un énorme "plan social", globalement plus important que ceux qui touchent l'industrie et les services, d'ampleur supérieure à celui qui a résulté des reconversions industrielles des années 1980, et par la destruction du savoir-faire associatif. Ce plan social reste invisible en 2014 car les suppressions d'emplois sont réparties sur un très grand nombre d'associations. Quand il deviendra visible il sera trop tard pour peser sur des décisions déjà prises depuis 2 ans. C'est donc maintenant qu'il faut agir. Il est nécessaire qu'un débat public s'instaure autour de ces chiffres pour en cerner de plus près la réalité en en mesurer les conséquences.

e) vers une bi-polarisation de la vie associative

Toutes les associations sont impactées, mais les associations moyennes sont les plus touchées.

On peut distinguer schématiquement les petites associations, qui n'ont pas de salariés, les associations moyennes qui ont de un à 10 salariés, et les associations plus importantes (plus de 10 salariés).

Les petites associations (1 135 000, soit 86 % du total) sont moins sensibles aux baisses de financements que celles qui emploient des salariés, mais elles ont souvent besoin d'un minimum de subventions pour assurer des frais de fonctionnement ou de déplacements lié à l'exercice du travail bénévole.

Les grandes associations comptent 37 000 associations et 1 479 000 salariés. **Elles sont déjà touchées de façon importante par les baisses de crédits** et, notamment pour le secteur social, par le passage aux appels d'offres ou à des appels à projets de même nature. Cela les oblige à diminuer la part des activités correspondant à des tâches d'intérêt général pour augmenter la part des prestations. Mais cela n'est rien par rapport à ce qui les attend à partir de 2016. Certains grands réseaux vont se réorienter vers la réponse à des commandes publiques correspond au démantèlement de services publics naguère assurés directement par les collectivités au prix de l'effacement de leurs projets associatifs et de leurs valeurs d'origine. Mais le secteur social est sans doute celui qui va le plus devoir licencier et se privatiser, ce qui pose de graves questions sur le modèle de société qui leur est imposé.

Les associations moyennes, au nombre de 128 000, emploient 300 000 personnes à temps complet ou partiel. Ce sont ces associations vont perdre le plus d'emplois, car elles sont **les moins à même de s'adapter au marché en répondant aux appels d'offres, alors que ce sont les plus tournés vers le bien commun et l'intérêt général**. Elles sont nombreuses dans les secteurs de la culture, de l'éducation populaire, du sport amateur, de la défense des droits et de l'environnement. **La destruction du tissu des associations moyennes est un problème politique majeur pour notre pays.**

V - Conséquences sociales

Une approche purement comptable est nécessaire pour fixer des ordres de grandeur. Mais derrière les pertes d'emplois et la dégradation des conditions de travail ce sont des vies humaines qui sont en jeu, **des souffrances, des vies brisées et parfois des ruptures familiales.**

C'est aussi la **perte d'une capacité d'agir et de fonctions essentielles à la vie en société, avec des conséquences sociales, culturelles et politiques incalculables.**

a) Dégradation et précarisation des conditions de travail, souffrances associatives

Pour les responsables associatifs qui voient des projets auxquels ils consacrent leur vie remise en cause, on constate une **souffrance associative** qui n'est pas sans lien avec « la souffrance au travail » dans les services publics : ce sont les mêmes présupposés qui remettent en cause le sens et la valeur humaine de l'action associative comme de l'action professionnelle.

b) Recul du travail bénévole, déstructuration de la vie associative, disparitions d'associations

Les pertes d'emplois entraînent dans nombre de cas une désorganisation du travail associatif et la remise en cause des projets. Cette diminution sans précédents des financements publics doit être mise en regard avec les retards de paiement, la complexification des procédures administratives² et la multiplication des appels d'offres (parfois déguisés sous des pseudos « appels à projets »). C'est tous ces éléments qui conduisent au **découragement de l'engagement bénévole, à la résignation et à la disparition d'un nombre croissant d'associations**, parmi celles qui sont les plus utiles socialement.

Les mesures annoncées constituent une négation de l'utilité sociale des associations concernées, alors que les associations remplissent un rôle indispensable dans la vie sociale, culturelle, sportive, dans l'éducation populaire, etc. Quand des projets associatifs tournés vers le lien social ou la coopération disparaissent au niveau d'un quartier, c'est un levier de citoyenneté et d'éducation qui disparaît.

c) Les associations sont indispensables à la société

Les associations ne constituent pas une charge mais un apport central à la mise en place des libertés, des droits et des services qui sont liés historiquement à la reconnaissance des droits fondamentaux et à la construction d'un État de droit. De plus, leur action au quotidien au plus près de la population permet d'éviter de nombreux coûts sociaux, médicaux, judiciaires, etc. invisibles. **En détruisant le tissu associatif, les pouvoirs publics ne vont pas réduire les coûts mais les accroître.**

Il est paradoxal que le gouvernement, qui a signé solennellement la [charte nationale d'engagements réciproques](#) et 14 février dernier et déclaré à cette occasion [l'engagement associatif grande cause nationale](#) fasse aujourd'hui machine arrière et ne donne aucune instruction aux préfets pour mettre en place des chartes locales d'engagements réciproques

² Voir ICI « [Le CAC fait 7 propositions pour le choc de simplification](#) » 8 juillet 2014

Il convient de rappeler le rôle indispensable des associations citoyennes pour :

- **la restauration du lien social, du vivre ensemble et la solidarité.** Beaucoup d'associations sont porteuses d'un projet qui accorde la primauté à des valeurs fondamentales de respect et d'épanouissement de la personne humaine, qu'elles essaient de défendre coûte que coûte malgré les pressions. Pour nombre d'associations, la solidarité est d'abord une responsabilité partagée. La destruction du tissu associatif amène inévitablement une recrudescence de la violence et une régression sociale dans les zones rurales, les territoires périurbains et les quartiers qui ne sont plus irrigués par la vie associative.
- **la participation citoyenne au sein des territoires.** Dès l'origine, les associations ont été les creusets du débat politique sur lequel s'est construite la République. C'est pourquoi il est essentiel que la réforme territoriale qui doit être soumise à l'automne au Parlement comporte un volet participation citoyenne et favorise les relations partenariales entre les associations et les collectivités. Cela devrait se traduire par des dispositions visant à **remettre en place les conseils de développement** dans les territoires de projets, à étendre les instances participatives à tous les niveaux d'organisation intercommunale et à favoriser des relations partenariales associations-collectivités, notamment à travers les [chartes d'engagements réciproques](#).
- **Le respect des droits fondamentaux et de la lutte contre les discriminations.** Les associations sont aujourd'hui le principal garant sur le terrain de l'égalité et du respect des droits. Beaucoup d'entre elles travaillent pour aider les habitants à reconstruire un pouvoir d'agir, avec des principes de respect de la dignité et de la valeur de chaque personne ;
- **La démocratie et la participation citoyenne.** La contribution des associations citoyennes est essentielle pour reconstruire la démocratie, par leur vie interne et leur participation au débat public. Les associations constituent **des écoles de citoyenneté irremplaçables**, au service de l'ensemble de la vie politique et sociale. De même que, selon la Constitution, les partis concourent à l'expression des suffrages, les associations concourent à l'expression des attentes et des propositions des citoyens.
- **L'amorce de la transition écologique**, qui se joue à la fois **au quotidien**, dans une multitude d'actions locales, **et dans une approche globale** ;
- **La culture, l'éducation populaire, le sport**, qui sont les différentes dimensions d'une même démarche d'émancipation, avec des dizaines de milliers d'associations culturelles et 275 000 associations sportives qui jouent un rôle essentiel dans l'équilibre d'une société urbanisée et sédentaire. L'éducation populaire, est indispensable pour permettre à chacun de se libérer d'un état de domination pour retrouver une qualité de sujets libres à travers une prise de conscience personnelle et une analyse critique de la réalité.

Comment ces fonctions seront remplies en 2017 si aucune mesure n'est prise ? Il est paradoxal que cette destruction s'intensifie au moment où le Président de la République en appelle aux associations pour « restaurer la confiance face aux progrès des inégalités et à la désespérance démocratique ». **Supprimer cette capacité d'invention, de participation citoyenne et de solidarité locale conduit à la désespérance sociale et au délitement du pacte républicain. La disparition des financements publics se traduira par un recul sans précédent de ces actions nécessaires à la vie en société, avec des conséquences que les pouvoirs publics n'ont pas mesurées.**

Des besoins qui vont s'accroître :

Loin d'être résiduelle, l'action des associations citoyennes correspond à des besoins qui vont s'accroître. Plusieurs facteurs jouent à la hausse sur le besoin d'actions associatives :

- l'accroissement de la population, l'allongement de la durée de la vie,
- la nécessité de trouver des formes de réponse aux besoins de transport, de logements, de services, d'action culturelle, de pratiques sportives moins onéreuses et plus rationnelles que celles imposées par le marché,
- le besoin de multiplier des initiatives citoyennes et alternatives face à la complexification et à la déshumanisation des relations sociales liées à la globalisation du système.
- la nécessité d'innovations sociétales et d'action de proximité pour sortir de la crise multiforme dans laquelle notre pays est plongé.

En conclusion, il n'y a pas de commune mesure entre la situation des associations en 2013 et en 2014 et celle qui va prévaloir au cours des 3 années à venir. Si nous ne réagissons pas et que rien n'est modifié, nous allons vers un véritable tsunami avec l'arrêt progressif des subventions aux associations, notamment aux associations moyennes.

C'est pourquoi le Collectif des associations citoyennes appelle les associations et les réseaux à compléter cette approche globale en analysant la situation et les perspectives de leur secteur, poser la question de leur avenir et de du sens de leur action et à se mobiliser pour agir ensemble.